

Enquête publique

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **l'administration communale d'Aubel**, en vue d'obtenir le permis **d'environnement de classe 2** pour **le maintien en activité de l'abattoir communal**, situé Rue de Merckhof, 111- 4880 Aubel, sur les biens cadastrés en division Aubel section B n° 455w.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte sur la Commune d'AUBEL, relative à la demande susmentionnée (**projet de catégorie C**), conformément à l'article D.29-4 et en application des articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, et pour laquelle l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête est le Collège communal.

Le fonctionnaire technique en charge du dossier a déterminé que la présente demande ne nécessite pas une étude d'incidences sur l'environnement.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Mercredi 02 avril 2025	Lundi 07 avril 2025	Administration Communale Place Nicolaï 1 à Aubel le lundi 22 avril 2025 à 16h00	Administration Communale Au Collège Communal Place Nicolaï 1 4880 Aubel

Le dossier complet peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration Communale (service environnement) – Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel :

- les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- sur rendez-vous de 16h30 à 18h30 les 13/03/2025 et 20/03/2025 ;

Pour les consultations jusque 18h30, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service environnement – tél. 087/68.01.30 – pierre.teller@aubel.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Aubel, le 01 avril 2025.

La Directrice générale,
V. GOOSSE



Le Bourgmestre
F. LEJEUNE

Des explications techniques sur la demande peuvent être obtenues auprès :

- 1) du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie, à l'adresse suivante : Service Public de Wallonie – Division de la Prévention et des Autorisations, Esplanade Simone Veil, 10^e étage à 4000 LIEGE (tél. 04/224.58.17).
- 2) du Conseiller en Environnement (pour AUBEL : Pierre TELLER) – Administration Communale Place Nicolaï 1 à 4880 AUBEL (tél. 087/68.01.30)